

Choix de l'analyste, manufacture de recyclage et destitution subjective

La garantie, la garantie, la garantie... De l'E.F.P. à l'E.C.F., de l'E.C.F. à l'E.P.C.L., la garantie semble poursuivre les analystes lacaniens. Souvent même dans des élaborations où l'abstraction le dispute à l'abscons. Pourtant, c'est une question on ne peut plus concrète que se posent, que nous posent, nos analysants : qu'est-ce qui me garantit qu'un tel est analyste, qu'une telle est meilleure que l'autre, qu'il ou elle sache conduire une cure où le sujet souffrant, non seulement va acquérir un savoir, mais aussi aller mieux. Si ce n'est guérir, au moins avoir droit à plus de bonheur ou plus modestement, pour les plus réalistes, être plus en accord avec sa vie.

Cela peut sembler tout à fait trivial aux grands théoriciens que nous sommes, il n'empêche que c'est sur ces bases-là que se choisit un analyste, ou même que s'indique chez nos "correspondants" un analyste, la bonne adresse, celui qui est jugé moins dangereux ou moins fou qu'un autre. Même entre collègues, dans le fond, nous savons qu'il ne suffit pas qu'il y ait eu une analyse, qu'il y ait de l'analyste pour que l'adresse soit recommandable, garantie en quelque sorte.

Marc Strauss écrivait dans "Passe et politique" : "Mettons-nous cette garantie du côté de l'Autre, voire d'un Autre, ou du côté de l'expérience ?"

L'Autre ?

Mais quel Autre ? Pour les psychanalystes, il s'agit d'un Autre institutionnel, d'un dispositif permettant de sélectionner l'oiseau rare :

— la passe chez bon nombre de lacaniens, poinçon d'une analyse poussée "suffisamment" loin pour produire de l'analyste.

— Le dispositif, le *cursus* plutôt, aboutissant chez les post-freudiens à la nomination de psychanalystes "titulaires" voire de "didacticiens".

Dans ces deux cas, ce qui semble primer est à mettre du côté d'un dispositif institutionnel, d'un savoir (à élaborer chez les lacaniens, déjà là et à vérifier chez les post-freudiens) institutionnel.

Moins claire est la place de l'A.M.E. : produit d'un choix institutionnel, il n'en repose pas moins en partie sur la *vox populi* qui crédite certains d'une certaine expérience. C'est une garantie de l'Autre basée sur l'expérience supposée : avec lui, ça marche.

L'Autre, pour les non-analystes — nos correspondants, le peuple des sujets en souffrance — est souvent recherché du côté du social :

— l'Autre du social garantit-il quelque chose sur la base d'un diplôme, d'une fonction "reconnue" (psychiatre, médecin, psychologue...), d'un titre quelconque - y compris celui de psychanalyste - s'il semble corroborer à une garantie sociale universitaire ou autre ?

— Mais aussi bien l'Autre du social peut-il prendre la forme de la *vox populi* qui promet un tel comme analyste reconnu dans son pays, sa ville ou son quartier — *vox populi* qui, dans le fond, entérine un état de fait : "avec celui-ci ou celle-ci "ça" marche. "Ça" marche oui, mais quoi ? "Ça" n'est-il pas autre chose que la reconnaissance d'effets thérapeutiques ? Mais contrairement à la psychothérapie, c'est à ne pas prendre comme visée la guérison, la restitution de l'état *ante quo*, que la psychanalyse a ses effets thérapeutiques les plus significatifs. Avec ce critère la *vox populi* ne discrimine rien entre analyste et thérapeute, mais sans doute protège-t-elle, plus ou moins, de la boucherie.

L'expérience ?

Mais au fait, qu'est-ce qui en atteste, par quel relais est-elle prise en compte ? Par le postulant-analysant ou le collègue qui oriente vers un tel ou une telle ? Encore une fois, il me semble que l'on retombe d'une manière différente, plus a-théorique, sur deux modalités :

— l'attestation institutionnelle, et c'est souvent à ce niveau-là que sont entendus les titres d'A.E., d'A.M.E., de psychanalystes titulaires, etc. Ce que croit garantir l'Ecole, c'est un : "être analyste", ce qu'entend le public, c'est un : "il a de l'expérience".

— La *vox populi*, qui peut en attester sur des bases souvent mystérieuses mêlant le bouche à oreille, la *fama* latine, l'aura médiatique de certains, les transferts intra-institutionnels, etc. Au total, rien de bien tangible, de bien tranchant.

Bien sûr, il y a une singularité propre à chaque cas, une histoire particulière à chaque demande d'analyse et je suis bien d'accord avec Colette Soler lorsqu'elle relève qu'il y a une corrélation entre le symptôme de l'analyste et le choix qui en est fait par un analysant. Mais cela n'empêche pas de distinguer, au-delà de ce cas par cas, l'existence de deux grandes populations de candidats-analysants : ceux qui ne sont pas dénués de visées professionnelles et les autres (enfants ou adultes confrontés à un impossible à supporter) ; en quelque sorte les "psy" et les "normaux"...

Pour Lacan, il n'y avait pas lieu de fonder une distinction entre psychanalyse didactique et psychanalyse "à visée" thérapeutique, pour deux raisons au moins :

— Une raison méthodologique, comme il le rappelle dans le Séminaire *L'angoisse* : “Je voudrais rassurer après avoir provoqué l’indignation en disant que dans l’analyse la guérison viendrait en quelque sorte par surcroît. On y a vu je ne sais quel dédain de celui dont nous avons la charge, de celui qui souffre. Je parlais d’un point de vue méthodologique, il est bien certain que notre justification et notre devoir est d’améliorer la position du sujet”. Il complète dans *Télévision* en expliquant que c’est à condition de refuser de répondre à la demande de guérison en tant que telle qu’il peut y avoir cure et que celle-ci peut donc déployer ses effets qui vont au-delà du rétablissement du sujet antérieur. Je vous renvoie au développement qu’en a fait Françoise Gorog lors des Rencontres d’Orly 2001.

— Une raison logique : pas de psychanalyse sans symptôme qui vienne en étayer la demande ; pas d’analysant “en simple visite”.

Ces raisons valent côté analyste pour se situer éthiquement et pour répondre, donner suite à une demande. Mais cela n’invalide en rien la problématique côté analysant : à qui va-t-il adresser sa demande ? C’est dans ce moment-là, celui de l’entrée en analyse, voire qui précède cette entrée quand l’analysant potentiel furete à la recherche de “son” analyste, c’est dans ce moment-là qu’apparaissent au mieux les deux sortes de demande, sous-bassement de deux populations : “la psy” et la “normale”. Parce qu’ils en savent un bout, parce que cela peut avoir une incidence — future, très future — dans leur carrière, parce que déjà ils ont eux-mêmes une orientation, au mieux intellectuelle, parfois simplement affective, les “psy” vont souvent chercher l’analyste en fonction de son orientation théorique, des garanties qu’il présente dans cette orientation, de sa place dans le *gradus* ou la hiérarchie, de sa formation théorique et de ce qu’il en fait passer. On pourrait presque parler d’une sélection de l’analyste sur le mode du *best* : le mieux orienté, le plus “capé”, le plus formé théoriquement.

On est bien loin des préoccupations du “normal” qui, lui, se contente de ce que Colette Soler appelait en 1991 “le praticien appliqué” et dont elle précisait “qu’il peut avoir sa dignité. Simplement elle est un peu courte, et ça ne suffit pas pour une Ecole de psychanalyse”. Ils ont aussi recours volontiers à ce qu’elle appelait en 1990 “l’analyste prouvé par le transfert”. Elle y visait l’A.M.E. mais, à mon sens, sa définition s’applique au-delà à bien des “praticiens appliqués” : “A certains égards l’A.M.E. n’est rien de plus que l’analyste prouvé, si vous me permettez l’expression, par le transfert. Comme pour Dieu, aux dires de Lacan, on peut prouver à l’analyste qu’il existe en l’aimant, et d’abord en allant le consulter. C’est la preuve par la constance des amours de transfert, au fil des ans”. Cette “preuve par la constance des amours de transfert” me semble bien être à la base de nombreux choix d’analysants ou d’adresses entre collègues. Cela prouve que l’analyste ex-siste et peut-être cela suffit-il à ce qu’il y ait une analyse — cela ne prouve pas qu’il y ait de l’analyste.

Reprenons ce qu’en disait Lacan dans sa *Note italienne* : “Pas-tout être à parler ne saurait s’autoriser à faire un analyste. A preuve que l’analyse y est nécessaire, encore n’est-elle pas suffisante. Seul l’analyste, soit pas n’importe qui, ne s’autorise que de lui-même. Il y en a, maintenant c’est fait : mais c’est de ce qu’ils fonctionnent. Cette fonction ne rend que probable l’ex-sistence de l’analyse. Probabilité suffisante pour garantir qu’il y en ait : que les chances soient grandes pour chacun, les laissent pour tous insuffisantes”. Probable, probabilité suffisante, chances... rien de très tranchant dans les signifiants choisis par Lacan et en tout cas, pour l’analysant potentiel, cette garantie vaut sans doute moins que “la preuve par la constance des amours de transfert, au fil des ans”.

A l’orée de la création d’une nouvelle Ecole pour la psychanalyse, ce hiatus peut-il être réduit ?

Si l’Ecole a réellement comme première fonction de “soutenir l’expérience originale en quoi consiste une psychanalyse”, il le faut absolument. Pas seulement pour lever l’ambiguïté entre psychanalyse et psychothérapie mais pour promouvoir, dès l’entrée en analyse, une fin qui la vectorise. Si la psychanalyse n’est pas “une manufacture de recyclage des mélancolies hors d’usage” mais que la destitution subjective est inscrite sur le ticket d’entrée, alors à nous, appuyés sur l’Ecole nouvelle, de rendre cette dimension sensible dès la question du choix de l’analyste.